

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2020

L'An deux mil vingt, le 15 janvier 2020 à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-AQUILIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DEZON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 10 janvier 2020.

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 9 – votants : 9

Présents : Annick DEZON, Josiane DURIEUX, Daniel DEMAISON, Philippe CHERCHOULY, Jacques MAGNE, Marie-France REY, Claude BERNADO, Alain SOUDEIX, Cécile CLERC.

Absents excusés : Éric GUTKOWSKI, Jean-Luc PARISOT, Morgane DE SEISSAN.

Absents non-excusés : Fanny DESMOULIN, Pascal DEGUILHEM

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

.....
Madame Le Maire ouvre la séance à 19h00.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 26 juin 2019.

N° d'ordre : 2020-01

DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA LIGNE DE BUDGET POUR CLOTURER L'EXERCICE 2019

VOTE sur le budget d'une ligne de trésorerie :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'un déficit de – 1705.31€ sur le chapitre 65, il est nécessaire d'ouvrir un crédit de 2000€ au chapitre 011.

Voir le tableau joint.

VOTE : 8 votes pour et 1 abstention (Mme CLERC Cécile)

N° d'ordre : 2020-02

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT STATUTAIRE DU PERSONNEL : CNP ASSURANCES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents vote pour le renouvellement du contrat statutaire du personnel.

Question de me Magne à propos de l'emploi de Monsieur BORDES, y a-t-il un emploi de disponible à la CCIVS ?

Les 2 employés communaux sont à la disposition de la CCIVS, celle-ci n'intervient pas dans leur reclassement du personnel ni dans son remplacement en cas de maladie.

Cela reste à la charge de la commune.

N° d'ordre : 2020-03

DELIBERATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDE 24

Monsieur MAGNE se rend à chaque réunion du SDE 24.

Madame le Maire lit la délibération, le comité syndical SDE 24 change de statut, il passe de 557 communes membres à 505.

VOTE : la délibération est votée à l'unanimité

N° d'ordre : 2020-04 et 2020-05

DELIBERATION DE LA VENTE DES CHEMINS RURAUX DE CHARROUX ET PUY GROS

Madame le Maire lit la conclusion et avis du commissaire enquêteur.

Le déclassement et l'aliénation des chemins ruraux PUY GROS et CHARROUX sont à tout fait recevables et d'utilité public.

La longueur : 183 m (PUY GROS) et 104 m (CHARROUX) au prix de 1€ le mètre linéaire.

VOTE : la délibération est votée à l'unanimité

Les frais afférents à la publication et les émoluments du commissaire enquêteur seront partagés en 3 :

La mairie et les 2 acquéreurs.

Soit 300€ par personnes.

DIVERS :

En effet, au budget primitif, les 4000€ du cimetière se sont retrouvés sur l'accès PMR. De ce fait, la mairie n'a pu honorer la facture de la société JEAN Christian de 10881€ qu'à hauteur de 3931.80€.

Le solde sera payé sur 2020, et sera provisionné sur le budget primitif de 2020.

SPA :

Attente de la facture.

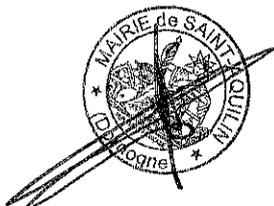
LES CATASTROPHES NATURELLES :

Les dossiers des catastrophes naturelles de 2016 ont été déboutés.

Les personnes doivent redéposer un dossier au titre de 2019, le plus rapidement possible.

La séance est levée à 20h.

Le Maire,
Annick DEZON



Fait et délibéré en Mairie, le jour, le mois et l'an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie, 15 janvier 2020

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées

Et la délibération ayant été reçu en Préfecture le :

Le Maire,